

---

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-193-2010**

---

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage*,

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 22 mars 2010, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé **Règlement 1248-189-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 de façon à autoriser dans la zone P-244, les commerces de vente au détail de la classe «B-4» comme usage additionnel à un centre de formation et de modifier les dispositions d'affichage applicables dans cette même zone.**
2. Le projet de règlement a pour effet, premièrement d'autoriser comme usage additionnel à un centre de formation, les commerces de vente au détail faisant partie de la classe d'usages B-4 et, deuxièmement, de modifier le code d'affichage prévue dans la zone visée de façon à permettre une superficie d'affichage de 2 mètres carrés au lieu de 1,5 pour une enseigne attachée et de 2 mètres carrés au lieu de 1 pour une enseigne détachée.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 26 avril 2010 à 19 heures 30**, dans la salle du conseil située à la mairie de Beloeil au 777, rue Laurier. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie de Beloeil, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à midi et de 13 heures à 16 heures. Une copie de ce projet peut également être obtenue sans frais.

Donné à Beloeil, ce 27 mars 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.

# CROQUIS

